TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Commune de Lucciana

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITE	CIVILITE - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	M. SEPULVEDA CHRISTOPHE	AGENT DE MAITRISE	01-09-2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité**.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
23 JUIN 2023
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
23 JUIN 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Lucciana le 22/06/2023

Le Maire,
Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIANA HAUTE-CORSE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Commune de Lucciana

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITE	CIVILITE - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	M.PRONESTI ANTOINE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	01-09-2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	2	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
2 3 JUIN 2023
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
2 3 JUIN 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Lucciana le 22/06/2023

Le Maire,
Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIANA HAUTE-CORSE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Commune de Lucciana

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITE	CIVILITE - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	M.ACHILLI MALCOLM	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	01-09-2023
2	Mme BRIONES MARIA ROSA	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	01-09-2023
3	M. GUERRINI PHILIPPE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	01-09-2023
4	M. MARTINI ANGE CHRISTOPHE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	01-09-2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	3	4
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	3	4

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
23 JUIN 2023
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
23 JUIN 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Lucciana le 22/06/2023

Le Maire,
Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIANA HAUTE CORSE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE : ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2ème CLASSE
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Commune de Lucciana

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITE	CIVILITE - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Mme CHABRY SOPHIE	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	01-09-2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	3	0	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1		1

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
23 JUIN 2023
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
23 JUIN 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Lucciana le 22/06/2023

Le Maire,
Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIANA HAUTE-CORSE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE : ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1ère CLASSE
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Commune de Lucciana

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITE	CIVILITE - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Mme GHIPPONI MARIE THERESE	ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2ème CLASSE	01-09-2023
2	Mme GRISONI MARIE FRANCE	ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2ème CLASSE	01-09-2023
3	Mme INNOCENZI MARIE PIERRE	ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2ème CLASSE	01-09-2023
4	Mme SICURANI MONIQUE	ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2ème CLASSE	01-09-2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	4	0	4
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	4	0	4

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
23 JUIN 2023
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
23 JUIN 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Lucciana le 22/06/2023

Le Maire,
Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIANA HAUTE-CORSE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Commune de Lucciana

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITE	CIVILITE - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	M.LIBERALE DIDIER	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	01-09-2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au **plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
23 JUIN 2023
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
23 JUIN 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Lucciana le 12/06/2023

Le Maire,
Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIANA HAUTE-CORSE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE : ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2ème CLASSE
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Commune de Lucciana

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITÉE D'AVANCEMENT
1	Mme PERGOLA JEANNE	ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE	01-09-2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1		1

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
23 JUIN 2023
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
23 JUIN 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Lucciana le 22/06/2023

Le Maire,
Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIANA HAUTE CORSE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Commune de Lucciana

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITÉE D'AVANCEMENT
1	M.MONTI DOMINIQUE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE	01-09-2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
23 JUIN 2023
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
23 JUIN 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Lucciana le 22/06/2023

Le Maire,
Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIANA